

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2015

Association « La Double en Périgord » - Présentation

L'association « La Double en Périgord » est habilitée par le Conseil Général à assurer l'animation de la Ferme du Parcot.

Des membres de l'association viennent présenter, aux conseils municipaux des communes du département, l'association et les animations qui sont proposées, toute l'année, au profit des écoles et collèges ainsi que le programme des activités du premier trimestre 2015.

La présentation au conseil municipal de Saint-Aulaye a été réalisée par madame GAMBRO (secrétaire), monsieur MARION (chef cuisinier) et madame REBIERE (guide-animatrice).

Monsieur David DESSAIGNE est désigné comme l'interlocuteur privilégié de la commune auprès de cette association.

Demande de révision du plan local d'urbanisme (P.L.U.)

Suite à la mise en place du P.L.U., des bâtiments agricoles installés dans des zones naturelles ou agricoles à protéger ne peuvent pas être rénovés par les propriétaires. Pour permettre des travaux sur ces habitations le P.L.U. doit être révisé. Seules les parcelles actuellement bâties seront concernées par cette révision.

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

Avenant à la convention pour le local 7, rue des Faux Christs

Ce bâtiment étant mis en vente, il est proposé que le bail de location soit prolongé de trois mois et fasse l'objet de l'avenant suivant « La vente du bâtiment étant prévue la durée du bail est fixée à trois mois avec un préavis du bailleur d'un mois ».

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition et donne pouvoir à monsieur le Maire pour traiter le dossier.

Zone artisanale - bornage

Monsieur le Maire rend compte du bornage de la parcelle N°156 p (E), d'environ 9 000 m², section ZS sise au lieu-dit « Petit Acaud ». Le coût de l'opération s'élève à 269,50€ HT.

Par ailleurs, il informe les membres du conseil que l'acheteur souhaite acquérir la parcelle adjacente.

Camping - Travaux d'accessibilité

L'accueil du camping doit être mis aux normes d'accessibilité (parking entrée et côté nord) : trois devis ont été demandés, seules deux réponses ont été reçues dans les délais. Il est proposé de retenir l'entreprise Dupuy pour un montant de 4 510 € HT.

Proposition validée.

Avenant au bail avec Arbor Services

Pour permettre à la société Arbor-Aventure d'installer ses nouvelles activités son bail de location doit être modifié en conséquence.

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition et donne pouvoir à monsieur le Maire pour traiter le dossier.

Consultation sur le projet de modification du périmètre « Vallées de la Double » (Natura 2000)

Le périmètre du site Natura 2000 « Vallées de la Double », qui concerne 28 communes du département, est en cours de révision. Il est prévu le maintien de 4 500 hectares au lieu des 10 800 hectares actuels.

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette révision.

Travaux d'éclairage public - Remplacement de lanternes

- Rue des Chênevières : coût 760€ HT dont 50% pris en charge par le SDE, à charge de la commune 380 € HT

- Rue du Moulin : coût 827 € dont 50% pris en charge par le SDE, à charge de la commune 413,50€ HT

Redevance pour occupation du domaine public par des opérateurs de télécommunications

Tarifs proposés pour 2015 : les lignes enterrées : 40,40 € du kilomètre et les lignes aériennes : 53,87€ du kilomètre.

Propositions validées

Fleurissement

Monsieur le Maire rend compte que Saint-Aulaye obtient un deuxième prix dans le concours Villes et Villages fleuris catégorie des Villes de 1 000 à 5 000 habitants. Le jury a conclu son compte-rendu par les remarques et suggestions suivantes :

« Pour tous les membres du jury, Saint-Aulaye est une commune qui dispose d'un fort potentiel. Beaucoup de démarches pertinentes ont été entreprises pour améliorer le cadre de vie des habitants.

Cependant, pour évoluer dans le concours, il est impératif de mener une réflexion sur la mise en place d'un futur plan de gestion efficace pour améliorer la qualité d'entretien des espaces. »

Questions diverses

Contrat d'objectif

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Général de la Dordogne a reconduit pour 2015 les aides accordées au titre du contrat d'objectif des communes du département.

Les demandes de la commune concernent en priorité les travaux de réfection des remparts et l'acquisition d'un bâtiment pour abriter le musée du pastel.

Isolation des archives :

Pour garantir la conservation des archives communale la salle des archives doit être isolée thermiquement.

Trois devis ont été demandés, seules deux réponses ont été reçues dans les délais.

Il est proposé de retenir l'entreprise LANDRODIE pour un montant de 4 551€ HT.

Proposition validée

Personnel :

Monsieur le Maire rend compte que deux agents communaux sont mis à la disposition de la communauté de communes dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires et de la garderie. Une convention sera signée par monsieur le Maire et le Président de la Communauté de Communes.

E.R.D.F. :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'ERDF procèdera dans le courant de l'année 2015 à l'enfouissement de lignes électriques moyenne tension et que les transformateurs électriques situés au niveau de l'école élémentaire et du rond-point de la « Maison Carrée » seront démolis.

Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique a décidé d'attribuer, au titre du FISAC⁽¹⁾, une subvention de 71 800€ à la commune de Saint-Aulaye au titre de l'aménagement du Bourg au profit des commerçants (Aménagement et stationnement Place Bremond, rue des Faux Christs etc...).

(1)Le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) a pour vocation de répondre aux menaces pesant sur l'existence des services artisanaux et commerciaux de proximité dans des zones rurales ou urbaines fragilisées par les évolutions économiques et sociales.

Prochain conseil municipal vendredi 27 février à 19 heures 30